



Point d'avancement du portefeuille au 31 décembre 2022



Table des matières

La collecte en bref

3

Évolution de la puissance

4

Évolution de la maturité sur le semestre

5

Évolution de la valeur cible

6

Trajectoire de la valeur cible

7

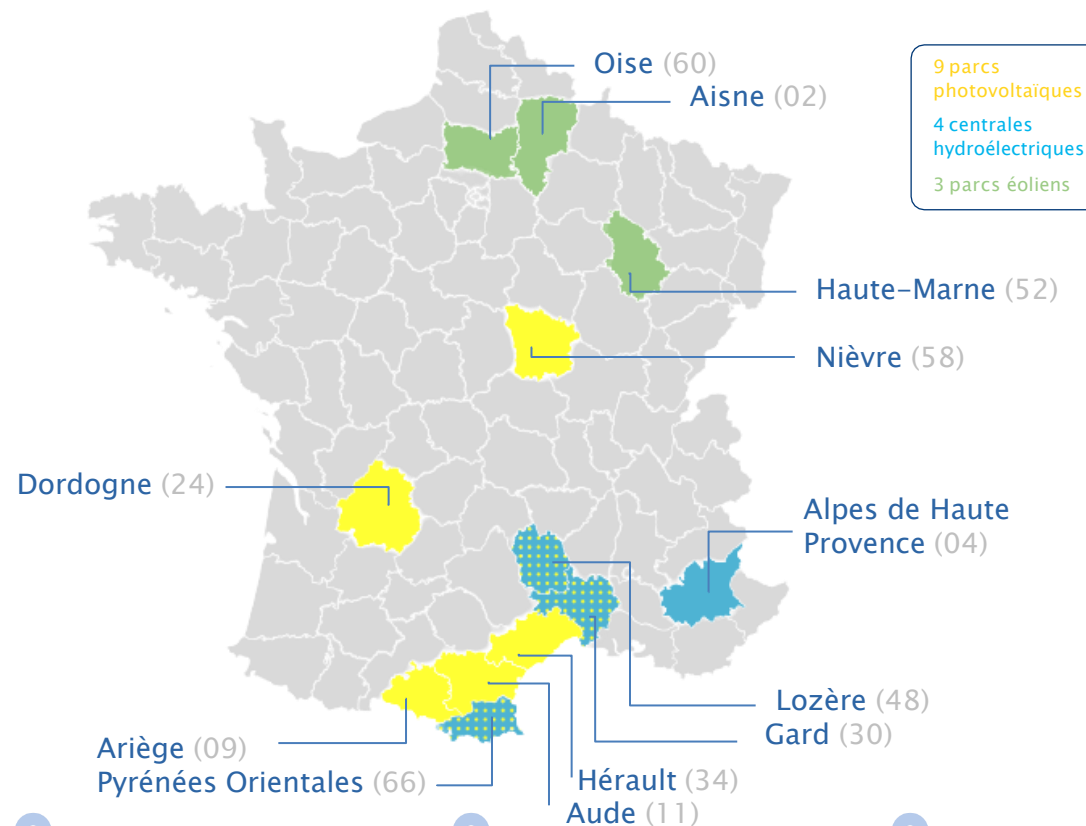


La collecte en bref

Objectif

Financer le développement de 4 centrales hydroélectriques, 3 parcs éoliens et 9 parcs photovoltaïques

Le développement des 16 projets du portefeuille a pour objectif l'obtention de toutes les autorisations pour l'exploitation. Ce document a pour objectif de suivre l'évolution du portefeuille de projets (puissance, maturité) et de sa valeur cible.



Prêt à être développé

- ✓ la préfaisabilité technico-économique est avérée
- ✓ le foncier est sécurisé

En cours de développement

- 🕒 les études nécessaires aux demandes d'autorisation sont en cours

Prêt à être déposé

- ✓ la faisabilité technico-économique est confirmée
- ✓ les études nécessaires aux demandes d'autorisation sont terminées

En cours d'instruction

- 🕒 l'instruction du dossier de demandes d'autorisation par la préfecture est en cours

Autorisé

- ✓ le permis de construire est obtenu et purgé de tout recours



Évolution de la puissance

**-3,8 MW**

de diminution de la puissance brute globale du portefeuille

**22,6 MW**

Augmentation de la puissance globale des projets éoliens et hydroélectriques

**26,3 MW**

Diminution de la puissance globale des projets photovoltaïques et hydroélectriques

La puissance nette totale du portefeuille est passée de 70,8 MW à **65,7 MW au second semestre 2022**. La diminution de la puissance s'explique par la baisse de puissance pour certains projets photovoltaïques, partiellement compensée par la hausse de puissance de projets éoliens.

Pour mémoire, la puissance d'un projet est **évolutive au cours de la phase de développement**. Tant que le permis de construire n'est pas déposé et les équipements n'ont pas été commandés, le projet peut en effet voir sa puissance diminuer ou augmenter selon les contraintes ou les améliorations de son contexte. Des variations de puissances sont donc à attendre jusqu'à ce que 100% des projets soient prêts à construire



Évolution de la maturité sur le semestre

**+ 6%**

progression de la maturité globale du portefeuille

Dépôt de 3 dossiers Photovoltaïques sur le 2nd semestre 2022Préparation de dépôt pour 4 dossiers Photovoltaïques au 2nd semestre 2022

La maturité globale du portefeuille est passée de 17% au premier semestre 2022 à 23% au second semestre 2022.

Cette évolution, provient de l'avancement de l'ensemble des projets, plus particulièrement des projets photovoltaïques.



Évolution de la valeur cible



Maintien de la valeur cible totale* du portefeuille au niveau de 9 M€

↑ 1 371 k€

Hausse de la valeur cible globale des projets hydroélectriques et éoliens

↓ 1 519 k€

Baisse de la valeur cible globale des projets hydroélectriques et photovoltaïques

La valeur cible totale du portefeuille est passée de 9 097 k€ au premier semestre 2022 à 8 949 k€ au second semestre 2022.

La valorisation de la puissance unitaire reste inchangée.

Cette légère diminution de la valeur cible s'explique par une variation de puissance, partiellement compensée par la valorisation individuelle des projets concernés.

*la valeur cible nette holding d'un projet est le produit de sa valeur cible par la puissance nette holding.



Trajectoire de la valorisation



Stabilisation du Ratio collecte-valeur cible du portefeuille

La société Éléments a procédé à une émission obligataire à hauteur de 3 966 860 € en deux tranches. L'Emetteur s'est engagé à ce que le Ratio Montant collecté / Valeur Cible de l'Emetteur ne dépasse pas 0,5. Ce taux correspond au ratio entre le montant total d'obligations émises et la valeur cible totale de la quote-part des projets appartenant à l'Emetteur.

Afin de conserver un ratio Montant collecté / Valeur Cible de l'Emetteur inférieur ou égal à 0,5, la valeur cible du portefeuille doit donc être maintenue à hauteur de 9 M€.

Un ratio supérieur à 0,5 serait un cas d'exigibilité anticipée - c'est-à-dire que si le ratio dépasse 0,5 dans l'année suivant l'émission, Enerfip pourra demander au le porteur de projet de rembourser le capital et les intérêts courus. Dans le cas où le porteur de projet ne pourrait pas effectuer ce remboursement, les obligations seraient converties en actions.

Au 2ème semestre 2022, la valeur cible était de 8 949 k€, pour un ratio à 0,50.